



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

taxe professionnelle

Question au Gouvernement n° 2330

Texte de la question

REFORME DE LA TAXE PROFESSIONNELLE

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Brard, pour le groupe des député-e-s communistes et républicains.

M. Jean-Pierre Brard. Monsieur le Premier ministre, nous venons de vivre, dans nos villes, quelques semaines difficiles, émaillées d'actes inadmissibles. Comment en sommes-nous arrivés là ?

Vous interrogez-vous parfois sur les souffrances que génère votre politique aux quatre coins du pays ? *(Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)* Le nombre de chômeurs et de RMIstes augmente. L'avenir est bouché pour les jeunes. Vous avez supprimé ou réduit de façon drastique les subventions aux associations qui oeuvrent, sans relâche, dans les quartiers de nos villes. Devant les événements, dans l'urgence, vous avez rétabli une bonne partie de ces subventions. Mais pensez-vous que c'est en quinze jours que l'on réparera ce que vous avez détruit, vous et votre prédécesseur, en trois ans ? *(Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

En revanche, dès lors qu'il s'agit des privilégiés, vous avez toujours des idées !

M. Lucien Degauchy. Démago !

M. Jean-Pierre Brard. Par exemple, vous avez décidé de baisser la taxe professionnelle, ou plus exactement de promouvoir une réforme de la taxe professionnelle, cet impôt qui, dès lors qu'il est à un taux substantiel, permet aux collectivités territoriales de développer des politiques sociales pour réparer une partie des dégâts que vous provoquez.

Or vous avez décidé de punir les contribuables habitant les collectivités qui développent (*" La question ! " sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire*) ces politiques sociales financées par la taxe professionnelle. *(Vives exclamations sur les mêmes bancs.)*

M. le président. Monsieur Brard, posez votre question !

M. Jean-Pierre Brard. Par exemple, dans ma bonne ville de Montreuil, sur la taxe professionnelle payée, en 2004, par les entreprises, vous avez décidé de subtiliser 857 300 euros. Et vous allez faire pire l'année prochaine !

M. le président. Monsieur Brard, avez-vous une question à poser ?

M. Jean-Pierre Brard. Bien sûr, monsieur le président !

M. le président. Eh bien, posez-la !

M. Jean-Pierre Brard. Si je reprends l'exemple de M. Bocquet, à Saint-Amand et Denain, vous allez confisquer, sur 100 euros de ressources supplémentaires, 87 euros. *(Exclamations ininterrompues sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Alors, ma question (*" Ah ! " sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*) est très simple : monsieur le Premier ministre, considérez-vous que le MEDEF a raison de dire *(Exclamations sur les mêmes bancs)* que votre réforme de la taxe professionnelle " est une nouvelle victoire que le MEDEF obtient, une nouvelle étape vers la suppression de la taxe professionnelle que nous réclamons depuis des années, nous ne pouvons que nous en féliciter " ?

Mais, monsieur le Premier ministre, ce qui est bon pour le MEDEF ne l'est jamais pour le pays !

(Applaudissements sur les bancs du groupe des député-e-s communistes et républicains et du groupe

socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État.

M. Jean-François Copé, *ministre délégué au budget et à la réforme de l'État, porte-parole du Gouvernement*. Monsieur Brard, en vous écoutant, j'ai éprouvé beaucoup de peine, parce que j'ai passé une bonne partie de la nuit avec vous (" Oh ! " sur divers bancs) dans cet hémicycle (" Ah ! " sur de nombreux bancs), à essayer de vous convaincre que cette réforme était juste pour les Français et, de surcroît, conforme à une bonne part de vos attentes. (" C'est faux ! " sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.)

En effet, 75 % du produit de la réforme fiscale profiteront aux revenus moyens et modestes. (" Mensonges ! " sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.)

Mme Chantal Robin-Rodrigo. Et l'ISF ?

M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État. Quant à la réforme de la taxe professionnelle, elle va contribuer à enrayer les délocalisations d'entreprises, donc préserver l'emploi dans les territoires fragiles. (*Vives exclamations sur les mêmes bancs.*) Elle va également préserver les finances des communes qui, pour l'essentiel, ne sont pas concernées. Elle est, à l'évidence, particulièrement orientée pour renforcer la compétitivité de notre économie et créer de l'emploi.

Enfin, monsieur Brard, si l'on y regarde de près, elle finance toutes les priorités des Français, y compris le plan d'urgence pour les banlieues, 300 millions, décidé par le Premier ministre, et que nous intégrons dans notre budget à euros constants, de telle manière que, contrairement à ce qui a pu être fait par ailleurs, nous n'aggraverons pas le déficit ni la dette.

Seules les régions qui, à force d'augmenter les impôts risquent de casser la croissance, pourraient peut-être regretter cette réforme.

Il nous a semblé, à nous, qu'en réformant la taxe professionnelle, nous renforçons la compétitivité de notre économie, au service des Français, de leur capacité à consommer, à investir, à embaucher (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste*), à regarder l'avenir avec confiance, à participer à la croissance et à faire, ainsi, de notre pays un pays qui retrouve l'esprit de conquête. C'est très exactement ce que tout Français, quelle que soit sa sensibilité politique, peut souhaiter. Rejoignez-nous, monsieur Brard ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Brard](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (7^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2330

Rubrique : Impôts locaux

Ministère interrogé : budget et réforme de l'Etat

Ministère attributaire : budget et réforme de l'Etat

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 novembre 2005

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 24 novembre 2005